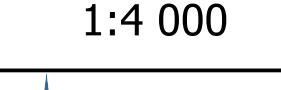


**Commune de
VETRAZ-MONTHOUX**



*Plan du Zonage et
des Emplacements réservés*

PLAN N° 1/2		PROCÉDURES	
ECHELLE 1:4 000		ELABORATION & REVISIONS	MODIFICATIONS
		Elaboration, approuvée le Révision, approuvée le	
CONCEPTION		B.E. CARTOGRAPHIE	PLAN CADASTRAL
SPACES & INFRASTRUCTURES 77 rue Aristide 93000 ANNECY		Institut Cartographique 10 rue de la République 93000 ANNECY	Finet Cadastre 10 rue de la République 93000 ANNECY 03 20 39 10 00 Janvier 2020
		Edition cartographique n°118 du 20/03/2020	

EMPLACEMENTS RESERVES				
N°	Désignation	Bénéficiaire	Emprise indicative	
01	Aménagement et sécurisation du chemin des Fontaines et réaménagement des abords de la Géligne	Commune	2547 m²	
02	Aménagement et sécurisation de l'entrée de ville aux abords du carrefour avenue de l'Alpage/route de Bonneville	Commune	641 m²	
03	Réalisation d'un cheminement mixte en bordure de la route de Bonneville (RD1205)	Commune	1871 m²	
04	Aménagement et sécurisation de la voie verte	AA	145 m²	
05	Aménagement et sécurisation du chemin de l'Eglise	Commune	691 m²	
06	Création d'un carrefour route du Mont-Blanc, aménagement et sécurisation du chemin de la Pommerai	Commune	756 m²	
07	Aménagement et sécurisation des accès aux équipements sportifs de puis la route du Mont-Blanc et extension des équipements sportifs existants (43, route du Mont-Blanc)	Commune	1022 m²	
08	Raccordement des deux portions du chemin rural des Bousules	Commune	180 m²	
09	Extension des espaces publics du centre-bourg, aménagement et sécurisation de la desserte du lieu-dit "Les Poses"	Commune	199 m²	
10	Projet d'équipement scolaire : Havellive et confortement de l'espace public avec des équipements sportifs afin d'intégrer également, des aires de stationnement (impasse du Mûle).	Commune	1229 m²	
11	Aménagement et sécurisation de la route de Livron	Commune	8136 m²	
12	Aménagement et sécurisation du chemin de la Ravellive	Commune	4519 m²	
13	Aménagement et sécurisation du chemin des Fluchis	Commune	1092 m²	
14	Réalisation de réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales	AA	820 m²	
15	Aménagement et sécurisation d'un cheminement doux (route de Colygroupe/chemin de France, F. Dolto)	Commune	1255 m²	
16	Aménagement et sécurisation d'un cheminement doux (chemin du Champ de l'Herse)	Commune	563 m²	
17	Aménagement d'une voie mixte piéton/cycle et des abords de la Géligne entre le carrefour de Livron au lieu-dit "Au Chénét" et le groupe scolaire Française Dolto au lieu-dit "La Vienne Quée"	Commune	25050 m²	
18	Projet d'équipement publics et d'extension du groupe scolaire à Collonges	Commune	671 m²	
19	Aménagement et sécurisation des routes de Collonges et Hauteville en lien avec la création d'une liaison douce	Commune	12234 m²	
20	Aménagement et sécurisation de la route de la Colline	Commune	126 m²	
21	Création des équipements publics (Upp - II et 13, chemin des Glus)	Commune	1995 m²	
22	Maîtrise foncière en vue de la valorisation du parc du Château du chemin de l'Eglise	Commune	37810 m²	
23	Evolution du complexe sportif	Commune	1634 m²	
24	Aménagement d'une aire de stationnement sur le chemin de l'Eglise	Commune	1084 m²	
25	Aménagement d'une liaison en cheminement piéton/cycle entre le chemin des Champs et le complexe sportif et la route du Mont-Blanc	Commune	1497 m²	
26	Aménagement d'une liaison entre le chemin des Grands-Champs et la route de Livron	Commune	606 m²	
27	Aménagement d'une liaison modes actifs entre le chemin du Bry et le Nanté/Gélignin/Jardin des Fleurs	Commune	250 m²	
28	Extension du groupe scolaire Française Dolto et aménagement des abords	Commune	982 m²	
29	Aménagement d'un chemin piéton	Commune	81 m²	

LEGENDE

ZONES URBAINES

- | | |
|--|---|
| Ua | Secteur de confortement des principales centralités avec mixité de fonctions |
| Secteurs urbains à vocation dominante d'habitat de forte densité | |
| Ub2 | Secteur pouvant accueillir des logements collectifs R+2+C ou A |
| Ub3 | Secteur pouvant accueillir des logements collectifs R+2+C ou A ; la hauteur des constructions permettra d'adapter les projets à la topographie du terrain |
| Uc | Secteur urbain à vocation dominante d'habitat de moyenne densité |
| Ud | Secteur à dominante d'habitat de faible densité |
| Udm | Secteur à dominante d'habitat de faible densité, de la "colline habitée" |
| Ue | Secteur d'équipements |
| Uec | Secteur du château pour une offre culturelle et de loisirs |
| Ued | Secteur de gestion de la déchetterie intercommunale |
| Uex | Secteur d'équipements et installations publiques ou privées liés à l'aérodrome |
| Uix | Secteur d'accueil d'activités artisanales et industrielles |
| Uixb | Secteur d'accueil d'activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle |
| Uixc | Secteur d'accueil d'activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle et d'activités commerciales |
| Uixd | Secteur d'accueil d'activités commerciales admettant uniquement l'évolution des activités existantes |
| Uixe | Secteur d'accueil d'activités de services admettant uniquement l'évolution des activités existantes |
| Uixi | Secteur d'accueil d'activités de services liés aux loisirs |
| Uixj | Secteur de gestion des activités et de l'habitat existant |

ZONES A URBANISER

1AUIndicé : Secteurs ouverts à l'urbanisation, dont les équipements à la périphérie immédiate d'une zone AU ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter

- | | |
|-------|-------------------------------------|
| 1AUa | Secteur se rapportant à la zone Ua |
| 1AUB2 | Secteur se rapportant à la zone UB2 |
| 1AUc | Secteur se rapportant à la zone Uc |
| 1AUd | Secteur se rapportant à la zone Ud |
| 1AUdm | Secteur se rapportant à la zone Udm |

ZONES AGRICOLES

- | | |
|----|--|
| A | Zone agricole |
| Am | Secteur dédié à un projet de maraîchage |
| Ax | Secteur visant principalement à gérer les infrastructures aéroportuaires existantes de l'aérodrome d'Annemasse |

ZONES NATURELLES

- | | |
|-----|---|
| N | Zone naturelle |
| Ne | Secteur correspondant à une zone naturelle à vocation de sports et loisirs |
| Nu | Secteur naturel en milieu urbain, correspondant à des jardins, terrains d'agrément et parcs |
| Npv | Secteur admettant les installations photovoltaïques au sol |

PRESCRIPTIONS

- | | |
|---|--|
|  | Emplacement réservé |
|  | Emplacement réservé pour mixité sociale au titre de l'article L151-41-4° CU |
|  | Secteur soumis à orientations d'aménagement et de programmation |
|  | Secteur de mixité sociale défini au titre de l'article L151-15 CU |
|  | Limite d'emprise future à prendre en compte pour le recul vis-à-vis des limites d'emprises publiques |
|  | Servitude de localisation identifiée au titre de l'article L151-41 |

MISE A JOUR CADASTRE

-
- Nouveau bâti

